

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022
20 H 00

5/2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-90 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, LEBEGUE, RAMEAU.

Absent excusé : M. BOURDIER (pouvoir à M. MOREAU).

Secrétaire de séance : Mme COURSAULT Céline.

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2022-10

SUBVENTIONS 2022

Le conseil municipal prend connaissance des propositions faites par la commission des finances et décide d'allouer les sommes ci-dessous aux sociétés et groupements dont les noms suivent :

Amitié et Loisirs	750 €
Coopérative des écoles	1 600 €
Anciens combattants – UNC	150 €
La Gaule de l'Ouanne	200 €
+ 20 € par carte pour les jeunes pêcheurs (6 cartes)	120 €
Epona	300 €
Amicale des anciens élèves	50 €
Théâtre des Vallées	200 €
Taekwondo Club	500 €
Les Randonneurs des bords de l'Ouanne	250 €
Association des Parents d'Elèves	150 €
Confrérie de St Eloi	250 €
Ligue contre le cancer	35 €
Croix Rouge Française	35 €
Etablissements scolaires (par enfant)	(10 x) 40 €
Mucoviscidose	50 €
Ass. Ensemble c'est possible	150 €
Syndicat d'Initiative de Château-Renard	100 €
Patrim'Ouanne	500 €
Soit la somme totale de	5 790.00 €

Délibération n° 2022-11

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Par courrier en date du 4 février 2022, Madame la Préfète a informé les communes du lancement d'un appel à projets pour les projets de vidéoprotection dans le cadre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD).

La commune est éligible à cette subvention et propose la mise en sécurité des bâtiments publics, des commerces et de la population par l'installation d'un système de vidéoprotection aux entrées de village, dans la rue principale et à proximité des bâtiments publics.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 28 616.73 € HT

M. le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et de lui permettre de solliciter cette aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet de vidéoprotection pour un montant HT de 28 616.73 €
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 30 % au titre du FIPD 2022 soit la somme de 8 585 €.

PRÊT POUR LA BOUCHERIE

Afin de permettre l'installation du boucher, M. le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de matériel neuf et d'occasion nécessaire à son activité.

Il sollicite l'avis du conseil sur la réalisation d'un prêt pour le financement de ce matériel et précise qu'un loyer sera fixé ultérieurement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un accord de principe.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le conseil répond favorablement.

Délibération n° 2022-12

CINÉMA DE PLEIN AIR

Le conseil municipal approuve le devis présenté par le Vox pour la réalisation d'une séance de cinéma en plein air le 25 juin 2022 moyennant le prix de 731.77 € TTC.

Il autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2022-13

ACHAT TREILLIS

M. le Maire propose au conseil municipal d'acheter des panneaux de treillis en bois pour les rosiers dans la grande rue et pour finaliser l'aménagement à proximité de la statue de Ste Alpaix. Il présente un devis de 1 150.00 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le présent devis.

Délibération n° 2022-14

DÉNOMINATION DE VOIES

Dans le cadre de la mise en place de la numérotation dans les lieux-dits, le conseil municipal décide la création des noms de voie suivants : Route des Bolognes, Chemin de la Bourgonnière, Route des Brangers et Route des Etoits.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite procéder au recrutement temporaire d'une personne pour le remplacement des compteurs d'eau.
- Il signale qu'une réunion d'information sur le déroulement des travaux du pont de la RD 162, va être organisée le 3 mars 2022 à 18 h à la salle polyvalente.
- M. le Maire remercie Mme ROSE et Mme ZAGORI pour leur intervention lors du problème avec le site internet de la commune ainsi que Mme BERTON qui est disponible lors de remplacements pour le ménage à la maison médicale.
- M. PETOUILLAT présente l'avancement de la numérotation des lieux-dits côté sud de la commune.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 20.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER Absent	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU